

STATUT PROVINCIAL

DU

BAS-CANADA.

Anno Regni Nono et Decimo Georgii IV.

SON EXCELLENCE

SIR JAMES KEMPT, G. C. B.

ADMINISTRATEUR DU GOUVERNEMENT.

“ **A** U Parlement Provincial, commencé et tenu à Québec, le vingtième jour de Novembre, *Anno Domini*, Mil huit cent vingt-sept, dans la huitième année du Règne de Notre Souverain Seigneur, GEORGE Quatre, par la Grâce de Dieu, ROI du Royaume Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, et de là continué par diverses prorogations, jusqu'au vingt-unième jour de Novembre mil huit cent vingt-huit ;

“ Etant la Deuxième Session du Treizième Parlement Provincial du Bas-Canada.”

“ Signé ”

CAP.

B 2